



ANNALES
OFFICIELLES
2012

CONCOURS
ECRICOME
PREPA

ÉPREUVE ÉCRITE
ÉPREUVE SPÉCIFIQUE
OPTION ÉCONOMIQUE

■ **Analyse économique**
et historique des sociétés contemporaines



ECRICOME
VISER PLUS HAUT

www.ecricome.org

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

L'enseignement d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines a pour objet l'étude des principaux phénomènes économiques et sociaux aux XIX^e et XX^e siècles. Cette matière se situe dans la continuité des enseignements de la série économique et sociale du baccalauréat général. Elle est caractérisée par l'interdisciplinarité entre l'analyse économique, historique et sociale. Elle se démarque de l'enseignement universitaire spécialisé. L'épreuve du concours exige des candidats une certaine rigueur dans la définition des concepts et une démarche synthétique amenant à confronter l'analyse économique et sociale aux données de l'histoire des deux derniers siècles.

L'AEHSC a pour objectif de donner aux étudiants des instruments d'analyse et de compréhension du monde contemporain. Les candidats doivent être capables de proposer une réflexion personnelle et argumentée sur les questions proposées. Le jury attend un argumentaire bien construit et un choix de références appropriées tant sur le plan théorique que factuel. Jamais la correction des copies ne sanctionne les opinions exprimées.

L'épreuve est composée de deux sujets proposés au choix des candidats. Le sujet choisi doit être traité sous forme de dissertation. Les sujets peuvent couvrir en totalité ou en partie le champ historique du programme, voire se limiter à une période récente. Ils ne correspondent jamais à une question de cours et offrent toujours la possibilité de développer une « réflexion autonome ». La dissertation consiste dans un premier temps à explorer les enjeux de la question et à en définir soigneusement les contours. Ensuite il conviendra de démontrer deux (ou trois) idées directrices en employant des arguments appuyés sur des références théoriques adéquates et des exemples historiques précis et diversifiés.

SUJET

■ Sujet N°1

Peut-on toujours parler des classes moyennes ?

■ Sujet N°2

Le progrès technique peut-il être orienté et conduit par la puissance publique ?

2844 candidats ont composé sur ces deux sujets.

Le choix des candidats a été assez déséquilibré puisque le premier sujet n'a été sélectionné que par 17,5% d'entre eux. Majoritairement le second sujet a été choisi.

La moyenne générale des deux sujets s'élève à 10,50 et l'écart-type s'établit à 4,06.

Les notes s'échelonnent entre 1 et 20. 17,58% des candidats ont obtenu une note supérieure à 14/20 tandis que 17,5% n'ont pas atteint 7/20.

CORRIGÉ

■ Sujet N° 1

Peut-on toujours parler des classes moyennes ?

Analyse du sujet

« Peut-on » : se comprend comme « a-t-on les moyens, les outils de l'affirmer », c'est-à-dire sait-on ce que sont les classes moyennes, a-t-on des critères d'étude (consommation, revenu-patrimoine, emploi) et des outils de mesure fiables.

« Toujours » : terme ambigu. Peut signifier « encore aujourd'hui », mais aussi « quelle que soit la période », en ce cas le présent de l'indicatif du verbe pouvoir exprime une généralité (peut-on parler des classes moyennes sans exception temporelle). Il est donc possible de traiter le sujet en le limitant à aujourd'hui par rapport au passé ou de l'envisager dans une perspective historique longue (le concept est-il pertinent « toujours et partout »?).

« Parler » : renvoie au discours, suggère le débat, la controverse. Il faudra l'alimenter par le débat théorique et par l'analyse factuelle.

Classe sociale : groupe social caractérisé par une cohérence interne (identité culturelle et temporelle), une différenciation externe (différenciation avec les autres classes). Le terme vient du latin *classis*, classe de citoyens, apparaît en France au XIV^{ème} siècle. En Angleterre, le mot *class* date du XVII^{ème} siècle.

Classes moyennes : Le choix du pluriel doit permettre d'attirer l'attention du candidat sur l'hétérogénéité du groupe formant les « classes moyennes », et aussi sur les transformations de sa composition au cours de l'histoire.

Le candidat devait être capable de rappeler que définir les classes moyennes comme des classes intermédiaires est différent de retenir l'acception statistique de l'adjectif « moyen » ; il devait être capable de rappeler que, selon cette deuxième acception, les classes moyennes sont l'ensemble des personnes dont une caractéristique sociale ne s'écarte pas trop fortement de la valeur moyenne d'une variable jugée significative, ou de la valeur médiane de cette variable. Il semblait normal que le candidat connaisse par exemple la classification française du CREDOC qui range dans les classes moyennes les personnes dont le revenu est compris entre les 30% de personnes les moins rémunérées, et les 20% les mieux rémunérées ; pour traiter le sujet il était indispensable de s'interroger sur la pertinence sociologique d'un tel critère statistique, qui englobe par définition la moitié de la population recevant des revenus, sans que d'autres caractéristiques n'homogénéisent le groupe ainsi délimité.

Historique

Au XVII^{ème} siècle, Colbert parle de classe moyenne pour désigner une partie de la bourgeoisie. En Angleterre, le terme *middle class* apparaît en 1797, se subdivise en classe moyenne supérieure, inférieure etc... Gustave Schmoller invente en 1897 l'expression de nouvelle classe moyenne (Neue Mittelstand).

Au XIX^{ème} siècle, la notion de classe moyenne apparaît dans les écrits de Saint-Simon et se développe avec l'industrialisation. Pour Karl Marx, les classes moyennes n'ont pas de dynamique propre mais Proudhon les considère comme des alliées de la révolution. Selon Serge Bosc, les classes moyennes acquièrent durant ce siècle une dimension morale et politique, en opposition à l'oisiveté et la cupidité des classes supérieures et aux revendications égalitaristes des classes populaires. Elles incarnent la modération, l'épargne et le travail. Un premier glissement sémantique s'opère puisqu'elles intègrent peu à peu les petits entrepreneurs et la petite bourgeoisie diplômée.

Au cours du premier XX^{ème} siècle, l'essor du salariat non manuel va profondément transformer les classes moyennes : jusque-là essentiellement non salariées, elles vont petit à petit regrouper les employés, les intermédiaires, les cadres moyens de l'industrie, du commerce, de l'administration, de la finance. La sociologie américaine analyse les classes moyennes dans une perspective où la stratification sociale est un continuum ouvert à la mobilité sociale.

A l'époque contemporaine, outre l'analyse de Pierre Bourdieu, on appréciera les distinctions opérées par les sociologues autour d'Henri Mendras. Elles permettent de mieux en cerner les contours en termes de revenus, de diplômes et de modes de socialisation. Cela pose naturellement la question des frontières entre les classes et des conditions d'appartenance. On appréciera l'illustration de ces catégories sociales en termes de professions. Rappelons la classification INSEE de « professions intermédiaires ». Celles-ci sont apparues avec la formation de l'Etat providence.

Problématique

Le « peut-on parler aujourd'hui » montre que la terminologie est aujourd'hui en débat. Cela pose la question de leur évolution et par conséquent de leur homogénéité ou de leur positionnement politique. Henri Mendras, par exemple parle de constellation centrale dans son livre *La seconde révolution française*. Celle-ci a un rôle crucial dans la dynamique sociale. Il montre aussi que ce concept est mouvant.

Est-il opportun d'utiliser ce classement pour caractériser nos sociétés aujourd'hui ? Cette position moyenne n'est-elle pas menacée dans des sociétés dont les structures sont de plus en plus inégalitaires ? Cette thèse est défendue notamment par Louis Chauvel. Celui-ci, dans plusieurs articles de revue, considère que les classes moyennes sont menacées et que ses membres, mais surtout leurs enfants, subissent aujourd'hui une dévalorisation de leur statut.

Cette thèse est contredite par Eric Maurin qui constate une croissance numérique des professions intermédiaires. De plus elles n'ont pas perdu leur place dans la hiérarchie sociale et constituent toujours un tremplin pour la promotion sociale. Si le déclassement existe, il n'est pas le fait marquant de l'évolution de ces catégories sociales.

Ce sujet est assez riche, il supposait des définitions rigoureuses, de la méthode, une connaissance des principaux débats sur la question et de leur actualisation. Il a permis en outre d'étendre nos questions au champ social.

Indications bibliographiques

A noter, un dossier intéressant de la revue « Sciences humaines » de mai 2012.

Deux articles « Qui sont les classes moyennes ? » de Xavier Molénat porte davantage sur les définitions. « Classes moyennes : le fantasme du déclin » discute la thèse de Louis Chauvel selon laquelle, elles seraient en déclin.

Celui-ci y répond dans une publication de l'OFCE : les notes du 26 avril 2012 : « les raisons de la peur : les classes moyennes sont-elles protégées de la crise ? » L. Chauvel, dans ce document réfléchit à la définition des catégories sociales appartenant à ces classes moyennes et discute leur évolution récente.

- R. Castel, L. Chauvel, D. Merllié, E. Neveu, T. Piketty, *Les mutations de la société française*, Coll. Repères N°489, La découverte 2007.
- S. Bosc, *Sociologie des classes moyennes*, Coll. Repères N°515, La découverte 2008.

■ Sujet N°2

Le progrès technique peut-il être orienté et conduit par la puissance publique ?

Analyse du sujet

La question du progrès technique comme accélérateur de croissance est au cœur de la réflexion économique depuis Adam Smith. Ici, c'est la dimension de l'intervention publique qui est questionnée.

On attend que les étudiants définissent la notion de progrès technique. Selon Ralle et Gellec « le progrès technique est défini de façon générale comme un accroissement de la connaissance que les hommes ont des lois de la nature appliquées à la production. Il consiste donc dans l'invention de produits et procédés nouveaux qui augmentent le bien-être des individus soit par un accroissement soit par une transformation de la consommation ». Ici est bien marquée la capacité du progrès technique à dynamiser la croissance par les effets sur la productivité globale et sur la demande. On comprend dès lors l'intérêt de la puissance publique pour assurer cette dynamique. Les économistes néoclassiques considèrent que le progrès technique regroupe l'ensemble des éléments qui permettent d'augmenter la production à dotation factorielle donnée. En ce cas, se pose la question de son caractère endogène ou exogène (cf plus loin).

La puissance publique peut être analysée au plan national (l'Etat au sens large) ou régional (l'Union Européenne par exemple).

Les candidats aimant l'histoire peuvent se demander si le rôle de l'Etat dans l'émergence du progrès technique est le résultat d'une volonté d'accroître le bien-être de la population en l'incitant à l'ingéniosité, ou d'une volonté de conquête territoriale belliqueuse : la conduite des guerres a été une puissante incitation à l'innovation, y compris lorsque les combats n'ont été qu'une menace potentielle, comme pendant la « guerre froide ». Suite aux grands conflits mondiaux, les Etats ont gardé la main sur le progrès technique concernant son pouvoir régaliens : industries de la défense notamment. Ce progrès technique est directement piloté par l'Etat à travers le budget de la défense et joue un rôle essentiel dans des industries comme le nucléaire, l'aéronautique, l'espace. Internet est né de considérations stratégiques concernant la gestion des réseaux en cas de conflits.

Le débat mis en perspectives

Les étudiants risquaient de mobiliser une notion proche et utile pour le débat « l'innovation ». On attendait dès lors une définition de ce concept que Joseph Schumpeter met au cœur de la dynamique productive. Outre les innovations de produit et de procédé déjà évoquées, elles intègrent les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle, les nouvelles sources de matières premières ou d'énergie.

En ce cas, le rôle de la puissance publique est plus large a priori. Mais c'est l'entrepreneur qui est innovateur et qui met en œuvre le progrès technique. Toutefois les progrès techniques risquent d'être de plus en plus coûteux à mettre en œuvre, selon Schumpeter, provoquant ainsi une concentration de capitaux aux mains de propriétaires de plus en plus éloignés de la direction des entreprises, au point que la nationalisation générale de celles-ci lui semblait inéluctable, l'Etat pouvant se révéler un meilleur conducteur d'innovations qu'un capitalisme d'actionnaires-épargnants ; *Capitalisme, socialisme et démocratie* datant de 1942, cette célèbre thèse schumpétérienne a été depuis invalidée dans les faits, mais elle alimente la discussion sur les conditions les plus favorables à l'émergence du progrès technique. Dès lors le débat est posé : est-il opportun que l'Etat intervienne pour susciter l'essor du progrès technique, puisque c'est l'entrepreneur qui en est l'auteur ? L'Etat peut-il se substituer à l'entrepreneur défaillant ? Doit-il seulement créer les conditions institutionnelles propices à l'expansion du progrès technique ?

Des exemples dans l'histoire mondiale apportent des réponses à cette discussion. Dès le XIX^e siècle, dans les processus d'industrialisation tardive, l'Etat met en œuvre des stratégies pour rattraper le retard technologique. On pensera évidemment au Japon de l'ère Meiji ou à la Russie. Mais passée cette phase initiale, l'entrepreneur reprend le pouvoir, ou l'Etat s'effondre, et se reconstitue en s'imposant dans l'économie socialiste.

Le bien-être de la population s'accroît en fonction du progrès technique inclus dans les produits de consommation ou dans les techniques de leur production. Les entreprises privées sont ici impliquées. Elles ne feront un effort en faveur du progrès technique que s'il est générateur de profit. Cela pose alors la question de leur « propriété » sur ce progrès et sur les externalités positives qu'il génère. D'où des problèmes institutionnels concernant les brevets et la solution proposée dans la lignée des travaux d'A. C. Pigou (politique de subvention).

Problématique

Les théories de la croissance contemporaine ont introduit des débats sur la capacité de l'Etat à maîtriser l'incorporation du progrès technique dans la croissance.

D'un côté, il y a les sceptiques. L'action de l'Etat est inutile et coûteuse. Robert Solow considère que l'innovation est aléatoire et peut de ce fait difficilement être gouvernée.

D'un autre côté les partisans d'incitations. Les théoriciens de la croissance endogène font de la qualité du capital technique un élément clé du développement de l'activité économique. C'est le cas du modèle développé par Paul Romer. Certains modèles récents, comme ceux de P. Aghion, font de la capacité à innover un élément clé de la croissance.

Cela pose naturellement le problème des institutions à mettre en œuvre pour parvenir à ce résultat : système éducatif, dont l'université, recherche publique, protection de la propriété intellectuelle, fiscalité et subventions, pôles de compétitivité. Ce thème a été développé par R. Barro. En France par exemple, des crédits d'impôt recherche stimulent l'innovation.

Cette capacité de l'Etat à maîtriser le progrès technique est clairement affichée aujourd'hui dans les objectifs développés par la commission européenne sous la dénomination « Europe 2020 ». Elle vise à créer des dynamiques collectives entre les Etats européens.

On constate malgré tout des limites à ce raisonnement :

Ce qui assure la réussite économique aujourd'hui est la capacité à mobiliser la recherche sur fonds privés. Le potentiel d'innovation et d'analyse ou d'anticipation des besoins du consommateur assure le succès (Apple en est un exemple emblématique). Dans ces domaines, certains Etats sont plus performants que d'autres : pays du Nord de l'Europe contre pays du Sud.

Dans les domaines où il est lui-même le maître d'œuvre, l'Etat peut faire des erreurs stratégiques et aider à financer des « éléphants blancs », selon les termes d'Elie Cohen dans *Le colbertisme High tech* (Minitel, Concorde...)

Enfin, il serait possible et fort acceptable que les candidats aient aussi songé à développer des exemples où la puissance publique s'efforce d'orienter le progrès technique en limitant le domaine des recherches et des techniques autorisées (réglementation française sur la culture d'OGM, interdiction de certaines expérimentations médicales pour de raisons éthiques par exemple) tout en s'interrogeant sur la portée de ces interdictions si elles restent limitées à certains pays seulement.

Ainsi, c'est l'ensemble de ces arguments contradictoires que l'on demande de mobiliser en s'appuyant sur des raisonnements théoriques et sur des faits.

Indications bibliographiques

- D. Gellec, P. Ralle *Les nouvelles théories de la croissance*, Repères, la découverte 2003
- G. Cette, *Productivité et croissance en Europe et aux États-Unis*, n° 483 Repères, la découverte 2007
- E. Cohen, *Le colbertisme high tech*, Hachette 1992
- J. Schumpeter, *Capitalisme socialisme et démocratie*, Payot 1967

RAPPORT

■ Généralités sur les deux sujets

Comme les années précédentes, la très grande majorité des copies était écrite de façon lisible et bien présentée, mais il restait fréquemment des erreurs de typographies, ou des négligences que les candidats devraient corriger. Il ne faut pas laisser une apostrophe en fin de ligne. Un devoir ne doit pas contenir d'abréviations, sauf les sigles officiels : les abréviations PT pour désigner le progrès technique, ou PE pour désigner les pays émergents ne sont pas acceptées par exemple. Lorsqu'un candidat veut mentionner un siècle, la tradition veut qu'il écrive le numéro du siècle en chiffres romains, mais surtout qu'il écrive le mot siècle en entier. Les adjectifs ne prennent pas de majuscules, même lorsqu'ils désignent une nationalité.

Même si l'orthographe n'est pas explicitement prise en compte dans la notation, il convient de signaler qu'un nombre excessif de fautes dans une copie ne peut pas laisser le correcteur totalement indifférent, d'autant que les fautes d'accord sont plus fréquentes que les fautes d'usage. Les candidats sont donc invités à relire leur copie.

Enfin il ne convient pas d'écrire des titres pour présenter le contenu des parties ou sous-parties, mais il faut rédiger de véritables transitions entre parties et sous parties.

Pour ce qui relève de la méthodologie, il est dommage qu'un gros tiers de candidats ne parvienne pas à bâtir un plan autre que pour/contre, oui/non, oui/mais. De plus la conclusion reste le « parent pauvre », réduite à quelques lignes qui n'apportent pas grand-chose.

■ Remarques sur le sujet 1

Les correcteurs ont trouvé ce sujet discriminant.

On pouvait trouver d'excellentes copies mais aussi des exposés dans lesquels le sujet était traité sans aucune définition des classes moyennes. Les risques de hors sujet étaient alors importants. Dans certains cas le sujet déviait vers la seule question des inégalités.

Les correcteurs ont déploré que trop de candidats ne possèdent pas suffisamment de connaissances sur les classes moyennes. Certains ne pouvaient même pas définir correctement les classes sociales et amorcer une ébauche de définition de classes moyennes dont le pluriel a souvent été occulté. Les candidats ont eu beaucoup de difficultés à conserver présent à l'esprit pendant le développement qu'il fallait chercher à donner des critères qui permettent de définir les classes moyennes.

Si le sujet invitait à réfléchir aux difficultés pour délimiter les catégories sociales susceptibles d'être rangées dans les classes moyennes, il ne fallait tout de même pas y inclure toutes les catégories socioprofessionnelles, des ouvriers aux cadres supérieurs en passant par les agriculteurs ; et surtout, quelles que soient les catégories considérées comme appartenant

aux classes moyennes, il fallait se demander quels étaient les critères qui permettaient de justifier un tel classement.

Il est possible de définir les classes moyennes comme le fait Eric Maurin (qui n'est pas Edgar Morin) en considérant que ce qui caractérise leurs membres, c'est la peur du déclassement social, mais il est inexact d'assimiler l'existence d'une forte mobilité sociale et la moyennisation de la société.

La perspective historique a été négligée, les classes moyennes n'existaient pas avant 1945 pour de nombreux étudiants. Mais cela n'a pas été sanctionné.

Il est exact qu'une des raisons pour lesquelles la question du sujet se posait, c'est qu'avec la consommation de masse, le nombre de personnes disposant d'un niveau de vie peu éloigné du niveau de vie moyen dans les sociétés industrialisées a semblé grossir ; toutefois pour définir et identifier des classes moyennes, il n'est pas nécessaire que celles-ci puissent représenter la majorité de la population, et il est donc inexact de dire que les classes moyennes remontent aux trente Glorieuses ; une telle affirmation montre que le candidat ne connaît pas bien l'histoire de la sociologie et l'intérêt qu'historiens et sociologues ont porté aux classes moyennes pendant l'entre deux guerres mondiales, sans parler des travaux de Marx au XIX^e siècle. En ce qui concerne Marx, peu d'étudiants semblent savoir qu'il a fait des analyses historiques complexes de la hiérarchie sociale de la société française du XIX^e siècle, et ils réduisent à tort sa sociologie à une opposition entre capitalistes et prolétaires, ce qui leur fait croire que Marx n'a pas étudié de classes moyennes.

Pour de nombreux sociologues, dont Halbwachs, il existe des classes moyennes dans toute société complexe, et il est donc également inexact de faire remonter l'apparition des classes moyennes à l'essor du capitalisme lors de la Révolution industrielle. Ce genre d'inexactitude est l'occasion de rappeler aux étudiants qu'il est souvent hasardeux pour eux de parler de « l'apparition » d'un phénomène ou d'une notion à tel ou tel moment de l'histoire : ce qu'ils considèrent comme la date de cette apparition est seulement la date où ils savent que le phénomène existe compte tenu des programmes d'histoire qu'ils ont étudiés : des connaissances plus complètes leur permettraient de prendre conscience que le phénomène dont ils datent l'apparition du début de la période qu'ils connaissent bien est antérieur à celle-ci. Notons que cet appel à la prudence à propos des « apparitions » doit être équilibré par une mise en garde contre l'autre tendance des étudiants à rédiger comme si tout existait de toute éternité : la formule « de tous temps » est tout aussi dangereuse et inappropriée que l'abus du verbe « apparaître ».

Le débat sur la question est souvent resté assez problématique. Des idées avancées par Mendras, de l'opposition entre les trente Glorieuses et la période contemporaine on ne trouve que trop peu mention. Les dimensions retenues laissent essentiellement place à l'économique. La question des pratiques culturelles, de l'homogénéisation des comportements est laissée de côté. Peu de candidats parviennent d'ailleurs à faire la distinction entre ceux qui pensent que les classes moyennes sont menacées (Chauvel) et ceux qui montrent que leur poids continue à s'accroître (Maurin). De même, il est rare que le lien soit clairement établi entre la question des classes moyennes et la dynamique sociale, en particulier en termes de mobilité.

On peut donc s'estimer un peu déçu de la manière dont la question a été traitée. La mauvaise maîtrise de cette partie du programme explique sans doute le faible nombre de copies.

Quelques exemples de plans, choisis par les candidats :

Exemple 1 :

1. Les classes moyennes sont toujours d'actualité
2. Des mutations participent à leur fragmentation ou à leur remise en cause

Exemple 2 :

1. Essor des classes moyennes durant les 30 glorieuses
2. En déclin aujourd'hui
3. Les auteurs ont des positions variées sur le sujet

Exemple 3 :

1. Les classes moyennes, résultat d'une évolution historique
2. La pertinence du concept aujourd'hui
3. Les limites de cette notion aujourd'hui

■ Remarques sur le sujet 2

La majorité des candidats a choisi ce sujet d'apparence facile, mais qui nécessitait des connaissances sur les théories de la croissance, sur les PED et sur l'histoire du développement économique des actuels PDEM. Les candidats ont buté sur cette difficulté d'intégrer plusieurs points du programme.

Le terme « pouvoirs publics » s'est souvent restreint au seul terme « Etat ». La distinction entre « orienter » et « conduire » n'a pas toujours été opérée. Les correcteurs déplorent le manque d'illustrations précises ou l'oubli des références aux pays émergents-émergés.

La principale difficulté résidait dans une définition du progrès technique. Celle-ci est souvent trop vague ou confondue au mieux avec la notion d'innovation. La diffusion dans le système technico-économique est souvent négligée. Il en découle une grande difficulté à évoquer clairement les différents types de mesures publiques pour le soutenir.

Il est certes difficile de définir le progrès technique, et il n'était pas indispensable d'en adopter une seule définition : le progrès technique peut être repéré quantitativement par une amélioration des gains de productivité, et les candidats pouvaient considérer qu'au sens large il y avait progrès technique quelle que soit la mesure de la productivité qui s'améliorait ; il importe toutefois de ne pas confondre « haute valeur ajoutée », qui est une mesure statique dans laquelle le progrès technique n'intervient pas, et « gains de productivité. » Au sens strict les candidats pouvaient utiliser les travaux de Solow ou de Denison pour assimiler le progrès technique avec le facteur résiduel expliquant la croissance, une fois les augmentations quantitative et qualitative du travail et du capital prises en compte ; cette seconde conception revient à assimiler le progrès technique avec l'augmentation de la productivité globale des facteurs de production. Pour rendre les propos plus concrets, les candidats pouvaient également partir des innovations mises en œuvre pour améliorer la productivité, et donc essayer de se souvenir des conditions historiques dans lesquelles des innovations fameuses avaient été exploitées pour discuter des rôles respectifs des initiatives individuelles et de la puissance publique dans la mise en œuvre de ces innovations.

Baucoup de candidats prennent un peu vite l'expression « le progrès technique est exogène » comme le synonyme du fait que l'État n'a rien à voir dans le progrès technique, et le progrès technique est endogène comme la preuve que c'est à l'État qu'il incombe de l'orienter et de le conduire. En fait il est possible que le progrès technique soit endogène mais expliqué à partir de la somme des savoirs, savoir-faire et initiatives privées (initiatives d'individus, mais aussi de grandes entreprises susceptibles de financer des travaux de recherche dans leur propre intérêt). Pour le dire autrement, tous les économistes qui parlent de croissance endogène n'ont pas recommandé une forte intervention de l'État pour entretenir le progrès technique, même si c'est le cas de la majorité d'entre eux, et si les théories de la croissance endogène sont bien une référence pertinente pour montrer que la puissance publique contribue à orienter et conduire le progrès technique.

Inversement, si l'économie de marché est une organisation favorable à l'émergence de nombreuses innovations, il est inexact de dire que le progrès technique est apparu avec l'économie de marché.

Étudier la façon dont l'État oriente ou conduit le progrès technique n'est pas équivalent à se demander si l'État doit et peut avoir le monopole du progrès technique.

Lorsque les candidats utilisent des notions complexes telles que les biens publics, ou le théorème de Marshall Lerner, ils doivent veiller à expliquer ce qu'elles signifient, et à en faire une présentation exacte, tout en se demandant si lesdites notions sont vraiment indispensables pour traiter le sujet proposé. Le but d'une dissertation n'est pas d'aligner le plus grand nombre possible de termes techniques ou de citations d'auteurs, mais d'argumenter pour répondre à une question posée.

En ce qui concerne le célèbre paradoxe de Solow selon lequel « les ordinateurs sont partout, sauf dans les statistiques de productivité », les candidats devaient rappeler qu'il a été formulé en 1987, mais que deux ou trois ans plus tard il n'y avait plus de paradoxe, car les gains de productivité apportés par le recours à l'informatique apparaissaient dans les statistiques de la croissance américaine.

Du point de vue théorique, la finesse des analyses de Schumpeter a été rarement maîtrisée, en particulier sa défense du monopole temporaire et de sa rente, mais aussi de la concurrence comme système le plus stimulant pour l'innovation. Les modèles de croissance ont été presque toujours évoqués de façon allusive, et les notions de bien public et d'effet externe ne n'ont pas été pas assez convoquées.

Très peu de copies ont intégré une réflexion sur la différence entre « orienter » et « conduire » le progrès technique ; trop nombreux ont été les candidats qui ont juxtaposé des généralités sur le progrès technique à des généralités sur le rôle de l'État ; la réflexion historique a été souvent médiocre... quand elle existait ! La critique de l'État a été trop souvent confondue avec celle de l'État producteur (des entreprises publiques). Et la puissance publique n'a été fréquemment envisagée qu'au niveau national ou au mieux européen. Il n'y a donc eu que très peu de réflexions ancrées sur le rôle des autorités supranationales (U.E., OMC etc.) et sur celui des collectivités locales ou territoriales...

Peu de copies sont parvenues à clairement mettre en avant le pourquoi d'une intervention publique en matière de progrès technique. Si les questions de compétitivité, si le débat autour de l'articulation sphère publique/marché, État, entreprise et entrepreneur ont été

généralement abordés, les candidats ont rarement pensé au bien-être, à l'amélioration des conditions de vie qui peuvent résulter du progrès technique et justifier la participation publique (médecine, environnement etc.). De même il est rare que l'on ait pensé à la place particulière qu'occupe le secteur de la défense et les retombées que les recherches dans ce domaine peuvent avoir dans l'économie. Par contre, la plupart des candidats a bien fait la distinction entre les pays pionniers et les pays à croissance tardive.

Quelques exemples de plans, choisis par les candidats :

Exemple 1 :

1. La puissance publique peut encourager le progrès technique
2. Mais l'influence de la puissance publique n'est pas automatiquement favorable au progrès technique

Exemple 2 :

1. L'Etat peut favoriser et engendrer le progrès technique
2. Son action n'est pas toujours efficace et suffisante
3. Elle est néanmoins nécessaire à l'instauration de conditions favorables

Exemple 3 :

1. Selon la conception interventionniste, le progrès technique semble pouvoir être conduit et orienté par la puissance publique
2. Selon une conception libérale et autonome de l'innovation, l'Etat n'a pas les compétences pour conduire une telle politique
3. Aujourd'hui, il faut trouver un juste milieu entre marché, puissance publique et instances internationales